

Communiqué de presse

La Régionalisation : Outil de développement territorial

Sous la présidence de M. Abdessalam EL MESSBAHI, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, chargé du développement territorial, un atelier de travail s'est tenu vendredi 28 novembre 2008, à l'institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme (INAU), autour d'une grande question :

« *la régionalisation : outil de développement territorial* ».

Cet atelier, organisé conjointement par la Direction de l'Aménagement du Territoire et l'institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme, qui a rassemblé un parterre d'experts venant d'horizons différents a permis de croiser les regards sur la question de la régionalisation au Maroc.

La première séance a été consacrée aux interventions suivantes qui ont constitué une plate-forme et un cadrage pour le débat :

- L'actualité de la question régionale
- Région et urbanisation
- Des régions administratives aux régions d'aménagement et de développement
- Quels statuts pour quelles régions

L'importance de la thématique et la complexité du sujet ont soulevé plusieurs questionnements et ont impulsé un riche débat autour de trois grands axes :

• **1er axe. Régionalisation : évolution du découpage et des compétences**

L'objet de cet axe était de focaliser sur le bilan de l'expérience vécu par le Maroc en la matière, et les ajustements à opérer quant au découpage de sorte à constituer des entités spatiales homogènes, dynamiques et compétitives.

• **2ème axe. La contractualisation au service du développement régional**

Ce thème devait traiter des questions liées aux préalables à mettre en place pour la démarche contractuelle, les cadres institutionnels de pilotage et de mise en œuvre à l'échelle régionale, et le cadre juridique pertinent pour cet exercice.

• **3ème axe. La région entre le statut en vigueur et un statut élargi**

L'objet qui a été assigné à cet axe est de proposer la démarche à suivre en termes de statut de la région, entre le statut de simple collectivité territoriale à compétence limitée à un statut de quasi-autonomie.

Forts de leur engagement sur la contribution à la réflexion sur la nouvelle régionalisation au Maroc, les participants ont émis des recommandations qui seront enrichies par d'autres réflexions :

- Poursuivre ce débat qui constitue un premier pas dans un processus de concertation élargi et impliquer tous les acteurs concernés, élus, administration et société civil. Le but étant de préparer le terrain au travail de la commission ad hoc annoncée par SA MAJESTE LE ROI dans son discours du 06 nov. 2008.
- Identifier des régions conçues dans une dimension fonctionnelle, en définissant avec précision l'attendu de ces entités spatiales et du processus de régionalisation d'une manière globale.
- Convenir des critères de base pour la délimitation des régions qui prenant en considération l'importance d'un découpage pertinent pour la réussite de la régionalisation et la mise en place de régions dynamiques et compétitives.